

THONÉS 74200
Annonces

L'ESSOR SAVOYARD
Jeudi 11 décembre 2025

43

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

NOMINATION - TRANSFERT -
MODIFICATION - MOUVEMENT



27, boulevard des Alpes 38240 MEYLAN



CLEROM
Société civile au capital de 3 000 €
Siège social : LA ROCHE-SUR-FORON
(74800)
147 Chemin de l'Epinette
534 391 156 RCS ANNECY
DCA du 07.11.2025 : Transfert du siège social à VEYRIER DU LAC (74290), 9 Place Charles Mérioux, et ce à compter du 01.09.2025. Modification corrélatrice des statuts.

DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS/
CESSATIONS

SELARL DU
DOCTEUR SANZARI

EURL en liquidation
au capital de 100 000 Euros
Siège de liquidation : 8 Impasse des
Champain 74290 VEYRIER DU LAC
508 521 440 RCS ANNECY

L'associé unique en date du 28/11/2025, a décidé la dissolution anticipée de la société SELARL DU DOCTEUR SANZARI à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
M. Raphaël SANZARI dmt à VEYRIER DU LAC (74290) - 8 Impasse des Champain a été nommé liquidateur à compter de la même date, son mandat de gérant prenant fin au 28/11/2025. Les associés ont confié au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'Annecy.

Pour avis
Le liquidateur

VENTES/CESSIONS/
GÉRANCES

SCP Emmanuel CIAVOELLA,
Sébastien LUX,
Delphine STEYER, Romain POUZOL,
notaires associés, titulaire de deux
offices notariaux,
dont l'un est à CLUSES (74300)
9 avenue de la Libération

CESSION DE FONDS
DE COMMERCE

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

THONÉS

Cœur des Vallées

Ouverture d'enquête publique

Déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU

Par arrêté n°2025/300 du 4 novembre 2025, Monsieur le Maire de la commune de Thônes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet déclaration de projet de mise en compatibilité (DPMEC) du P.L.U. de la commune de Thônes qui porte sur :

- La création d'une OAP sectorielle, définissant les principes d'aménagement du secteur du lac de Thônes
- La Création de deux STECAL pour la réalisation de terrains de sports, la construction d'un vestiaire pour les activités de foot et rugby et l'activité de pêche.

A cet effet, M. Hanon Jean-Claude, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera au siège de la commune de Thônes: Mairie de Thônes, place de l'Hôtel de ville, BP 82, 74230 Thônes du 11 décembre 2025 au 9 janvier 2026 inclus, pendant 30 jours consécutifs, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur reçoit au siège de la mairie de Thônes :

Le jeudi 11 décembre 2025 de 9h00 à 12h00

Le lundi 29 décembre 2025 de 13h30 à 16h30

Le vendredi 9 janvier 2026 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de DPMEC du P.L.U. peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé au siège de la mairie de Thônes, elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquête publiqueDPMEC1@mairiethonnes.fr. Seules les observations adressées pendant les dates d'ouverture de l'enquête publique sont prises en compte (entre le 11 décembre 2025 et 09 janvier 2026 inclus).

Le dossier d'enquête publique papier est mis à disposition au siège de la commune de Thônes, il est mis en ligne et est consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune : www.mairie-thones.fr.

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique au siège de la commune de Thônes aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au maire seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an, à la mairie de Thônes et sur le site internet de la commune www.mairie-thones.fr.

Le Maire.
Pierre Bibollet

VIE JURIDIQUE CIVILE

VIE MATRIMONIALE

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS



AVIS DE PUBLICITE

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

M. Pierre BRUYERE - Président

7 rue des Terrasses

BP 39

74960 CRAN-GEVRIER

Tél : 04 50 66 77 77

mél : correspondre@aws-france.com

web : http://www.sila.fr

SIRET 24740001300014

Groupe de commandes : Non

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Objet : Réalisation de travaux légers pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes du Bassin versant Fier et Lac d'Annecy

Référence acheteur : 25/032-DZ

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Accord-Cadre

Lieu d'exécution : Bassin Fier et Lac d'Annecy

Durée : 12 mois.

Description : La gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE) s'intègre dans la démarche de restauration et préservation des milieux aquatiques du bassin versant Fier et lac d'Annecy, portée par le SILA dans le cadre de sa compétence Grand Cycle de l'eau. Une stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes a été validée en 2019 sur le bassin versant du Fier et du lac d'Annecy. Elle prévoit notamment, la réalisation d'opération de travaux et de surveillance sur des secteurs prioritaires, la mise en place d'une veille à l'échelle du bassin versant, ainsi qu'une communication/sensibilisation auprès des professionnels et du grand public.

Par ailleurs, des interventions de lutte contre les plantes exotiques envahissantes, sont aussi prévues dans les plans de gestion de zones humides stratégiques du bassin versant Fier et lac d'Annecy, pour lesquelles le SILA pilote la gestion.

A partir de 2026, afin de mutualiser les interventions de lutte contre les plantes exotiques envahissantes, les différentes opérations de lutte contre ces espèces, en zones humides et en cours d'eau, ont été regroupées dans un accord cadre à bon de commande allotri qui fait l'objet de la présente consultation.

Classification CPV :

Principale : 77310000 - Réalisation et entretien d'espaces verts

Complémentaires : 77312000 - Services d'enlèvement des mauvaises herbes

77312100 - Services de désherbage

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant :

Acheteur(s) habilité(s) à passer les marchés subséquents ou bons de commande.